

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2016

L'an deux mille seize, le 15 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Colondannes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme CABOCHE Valérie, Maire.

PRESENTS : Mme CABOCHE Valérie, MM MARIDET Jean-Noël, ELLE Pierre, Mme CHEVRINAIS Stéphanie, MM. PARBAUD François, BRUGIERE Alfred, CATTEAU Patrick, Mmes CATTEAU Réjine, BOUBET Monique

EXCUSES : Mme MAILLET Sylvie

Après lecture par le Président, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

M. Pierre ELLE a été élu secrétaire

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Sous la présidence de M. MARIDET Jean-Noël, il vote à l'unanimité le compte administratif 2015 de la commune présenté par le Maire et approuve les résultats de l'exercice, soit 72.299,96 € en excédent de fonctionnement et 39.986,71 € en déficit d'investissement auxquels il convient d'ajouter 40.840,82 € en dépenses pour le solde des restes à réaliser.

En conséquence et compte tenu du report des résultats antérieurs, il décide d'affecter le montant de 471.424,27 € sur le budget 2016 de la façon suivante :

- 80.827,53 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- 390.596,74 € en report excédentaire en fonctionnement

- **PREPARATION DU BUDGET 2016**

Le conseil décide de l'attribution des subventions et des travaux à prévoir en investissement.

- **FRAIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le conseil municipal décide que tous les frais inhérents à l'aliénation d'une partie du domaine public ou privé de la commune seront à la charge de l'acquéreur, notamment :

- Publications dans les journaux
- Frais de commissaire enquêteur
- Bornage par géomètre
- Notaire

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil valide la maquette du bulletin municipal *Tétarot n°8*

La commission des travaux se rendra sur place, rue de la mairie, suite à la demande d'un particulier pour effectuer une tranchée sur le domaine public

La séance est levée à 16h30